

~~46942~~

58630



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.21/14  
1 avril 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Seizième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)  
24-28 avril 1995

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Trentième session de la Commission/  
vingt-et-unième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)  
1-4 mai 1995

**CONFERENCE POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AU FONDS  
D'AFFECTATION SPECIALE DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (FASNUDA)**

**RENFORCEMENT DE LA CAPACITE OPERATIONNELLE DE LA CEA :  
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE AU TITRE DU FONDS  
D'AFFECTATION SPECIALE DES NATIONS UNIES POUR  
LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (FASNUDA)**

## I. INTRODUCTION

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA) a été créé en 1977 par la résolution 37/139 de l'Assemblée générale en vue de mobiliser les ressources complémentaires nécessaires au développement de l'Afrique. Le Fonds constitue un important complément des fonds extrabudgétaires requis par la Commission pour le financement des activités opérationnelles relevant de son programme de travail et ordre de priorité.

2. La mobilisation des ressources du FASNUDA a lieu tous les deux ans lors des conférences d'annonce de contributions organisées dans le cadre de la Conférence des ministres de la CEA. En outre, les Etats Membres africains et non africains de l'Organisation des Nations Unies ainsi que tous les autres partenaires au développement de la Commission peuvent à tout moment faire des annonces de contributions au Fonds, notamment durant les sessions pour les annonces de contributions de l'Assemblée générale qui se tiennent chaque année à New York.

3. Grâce à leurs contributions au Fonds, les Etats membres de la CEA ainsi que les partenaires au développement de l'Afrique aident la Commission à supporter le coût des activités opérationnelles qui, bien que définies sur la base du programme de travail approuvé de la CEA ou de ses bureaux sous-régionaux, les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC), ne sont pas financées sur le budget ordinaire.

4. Les fonds du FASNUDA sont utilisés comme suit :

a) "Les contributions à des fins spéciales au titre du FASNUDA" qui totalisent les annonces de contributions assorties de conditions précises d'utilisation fixés d'avance par les donateurs;

b) "Les contributions d'ordre général au titre du FASNUDA" qui comptent les contributions apportées au fonds, tout en laissant au Secrétaire exécutif de la CEA, la responsabilité de leur utilisation à condition que ces ressources servent pour les priorités définies dans le programme de travail de la Commission;

c) "Les intérêts accumulés au titre du FASNUDA" qui offrent la possibilité de financer des opérations à partir des intérêts accumulés au titre des sommes déposées sur les comptes du Fonds. Par la résolution 678 (XXV) de la Commission adoptée à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne) en 1990, le secrétariat de la CEA a été autorisé à utiliser ces intérêts. Cette résolution permet au Secrétaire exécutif de la CEA de créditer dans les comptes du FASNUDA les intérêts provenant des ressources du Fonds. Les conditions d'utilisation de ces intérêts sont les mêmes que celles régissant les principales annonces de contributions au Fonds. Par ailleurs, il convient de préciser que le FASNUDA a contribué à l'exécution de projets grâce aux annonces de contributions faites par les donateurs sous la forme de services ou autres.

5. Les ressources fournies à la Commission par l'intermédiaire du FASNUDA ont servi à financer, en totalité ou en partie, les projets de la CEA, la plupart du temps en tant que capital de lancement pour le démarrage d'activités qui génèrent en fin de compte d'importantes ressources additionnelles pour lancer de grands projets et programmes.

6. Pour veiller à ce que les ressources du Fonds servent à obtenir des résultats concrets, il a été décidé de les utiliser comme suit :

a) Pour l'intervention dans les secteurs stratégiques qui favorisent les changements et la transformation des structures dans l'économie africaine et amèneront le changement technologique et le développement durable;

b) Pour l'établissement, par le biais du cofinancement, d'un système d'alerte avancé et de surveillance pour la lutte contre les catastrophes climatiques et écologiques;

c) Pour l'appui à des projets d'intégration dans le développement à l'échelle de la sous-région, en collaboration avec des organisations intergouvernementales, spécialement les modalités de cofinancement et de cogestion de tels projets;

d) Pour le financement des projets spécifiques de MULPOC ayant pour objet d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de coopération et d'intégration sous-régionales;

e) Pour servir de "capital de lancement" de projets ou programmes à grande échelle de la CEA;

f) Pour servir de catalyseur à la mobilisation d'autres ressources extrabudgétaires pour l'exécution d'activités opérationnelles de la CEA.

7. Depuis la tenue de la première Conférence pour les annonces de contributions au FASNUDA, une somme totale de 10 114 374 dollars E-U. a été mobilisée. Cet montant a été effectivement versé à concurrence de 80%, les arriérés à verser s'élevant actuellement à 2 043 135 dollars E.-U. Le tableau A joint en annexe au présent document fait le point sur la situation du Fonds depuis sa création.

8. Le tableau fait clairement apparaître que le Fonds traverse une grave crise qui se traduit par une diminution brutale tant du nombre de pays/institutions annonçant de contributions ainsi que du montant des annonces. En effet, il convient de noter qu'en 1977, 24 pays ont annoncé un montant total de 4 443 447 dollars, alors qu'en 1993 seuls 11 pays avaient fait des annonces pour 261 408 dollars seulement. La diminution des ressources du Fonds est due à plusieurs facteurs, dont les plus préoccupants sont les suivants :

a) Les difficultés économiques et financières des pays africains;

b) Les nouvelles orientations adoptées par les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la CEA qui, maintenant, préfèrent traiter directement avec les pays plutôt qu'avec des institutions comme la CEA. Ils réservent également la majeure partie de leur aide pour des activités opérationnelles liées au secours d'urgence, aux opérations de maintien de la paix, à la lutte contre le sida, etc, plutôt qu'aux programmes de développement à long terme.

## II. UTILISATION DES RESSOURCES POUR LA PERIODE 1993-1994

9. Au cours de la période 1993-1994, un montant total de 2 246 653 dollars a été prélevé sur le FASNUDA comme suit :

a) 497 586 dollars sur le "Fonds général";

b) 495 005 dollars sur les "intérêts accumulés";

c) 1 254 062 dollars sur les "contributions à des fins spéciales".

10. On trouvera ci-après le point de la situation des 47 projets financés par le Fonds pendant la période biennale 1993-1994.

### A. Agriculture

- a) ATF/001/049 : Séminaire régional sur l'évaluation de l'expérience acquise au cours de 10 projets de développement rural en Afrique

11. Les projets avaient pour objectifs d'effectuer une évaluation approfondie de 10 projets de développement rural en Afrique et de diffuser les résultats dans les Etats membres. Les résultats des études de cas qui constituent le cadre pour la planification et l'exécution futures de projets de développement rural ont été approuvés lors du séminaire régional et mis à la disposition des pays concernés pour utilisation durant l'année 1993.

- b) ATF/002/004 : Atelier sur la promotion des ressources alimentaires traditionnelles et non conventionnelles en Afrique

12. Le projet visait à promouvoir le potentiel des produits alimentaires traditionnels et leur valeur nutritionnelle. Il a été mis en oeuvre en 1993-1994 et les programmes d'action mis à la disposition du secteur privé et des gouvernements. Le projet prendra fin en 1995.

- c) ATF/002/019; ATF/002/020; ATF/002/021 : Agriculture écologiquement rationnelle restauration de l'environnement dans le Tigré (Ethiopie) (KGATFOX40 Ethiopie)

13. Ce projet pilote a été conçu en vue du relèvement de la région du Tigré en Ethiopie. Les produits liés aux différents domaines du développement durable ont été mis à la disposition du gouvernement pour lui permettre d'organiser une table ronde sur l'exécution des programmes de développement en 1995.

- d) ATF/002/007 : Réseau pour l'Afrique de communication pour l'appui au développement rural (Phase I)

14. Le projet visait à établir un lien approprié, durable et effectif entre les agriculteurs et les chercheurs pour l'établissement d'un réseau de communications rurales sous-régionales afin d'accroître la production de maïs en Afrique. Le projet n'ayant été approuvé que dans la seconde moitié de 1992, il a été exécuté en 1993 essentiellement grâce à un projet pilote dont les résultats seront utilisés dans d'autres sous-régions.

- e) ATF/002/008 : Séminaire sur les besoins de formation dans le domaine de la planification et de la planification du développement agricole et sur l'amélioration des capacités du secteur public en matière de gestion et d'administration de projets

15. Le projet avait pour but d'aider à déterminer les lacunes en matière de planification, de programmation, de gestion et d'administration du développement agricole, à la lumière de concepts et de besoins nouveaux, à proposer des mesures pratiques pour combler ces lacunes en mettant l'accent sur le rôle des petits agriculteurs dans le développement agricole. Les principales activités de ce projet ont été effectuées en 1993 et les produits mis à la disposition des pays concernés pour réalisation.

- f) ATF/002/091 : Amélioration de la commercialisation des produits agricoles

16. L'objet de ce projet était de promouvoir ou de renforcer les services de promotion de la commercialisation des produits agricoles, le but étant d'assurer une meilleure commercialisation des produits alimentaires et agricoles. Les activités, qui ont démarré en 1993, ont consisté à sensibiliser davantage les Etats membres à l'importance des systèmes de commercialisation des produits alimentaires dans le

développement du secteur agricole ainsi qu' au rôle capital des femmes dans ce processus. Le projet a pris fin en 1994.

- g) ATF/002/092 : Analyse et revue de secteur aquacole en Afrique : bilan et perspectives de son développement

17. Le projet avait pour but d'identifier de nouvelles stratégies sous-régionales et régionales pour le développement de l'aquaculture en Afrique. Les activités avaient trait à l'adoption de nouveaux codes de conduite pour l'exécution de nouveaux projets dans le secteur aquacole, dont notamment une proposition pour un réseau d'information dans ce domaine qui a été soumise à une réunion régionale. Le projet a pris fin en 1994.

## B. Industrie

- ATF/002/027 : Renforcement de la capacité de la Division de l'industrie et des établissements humains en vue du contrôle de l'exécution des projets

18. Le projet avait pour objet de fournir des services d'appui aux projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Les produits, qui avaient trait à l'apport effectif et en temps opportun des résultats du projet, ainsi qu'à la formulation en vue de leur financement, de propositions dans le domaine de l'industrie ont été mis en oeuvre en 1994.

## C. Coopération économique

- a) ATF/002/001 : Zone d'échanges préférentiels (ZEP) de l'Afrique du Nord

19. Ce projet avait pour but de permettre la réalisation d'études sur les besoins et possibilités actuels en ce qui concerne le commerce et un programme d'assurance - crédit pour la sous-région, y compris des arrangements de compensation et de paiements. A la suite de celles effectuées en 1992, les principales activités en 1993 ont été l'élaboration et la finalisation du rapport définissant le plan de l'étude et du programme de la collecte des données brutes. Ce rapport a été mis à la disposition des pays de l'Afrique du Nord concernés pour mise en oeuvre.

- b) ATF/002/001 et ATF/002/003 : Compagnie aérienne

20. Sur la base des études de faisabilité relatives à l'établissement d'une compagnie aérienne commune dans les pays de la CEPGL, les objectifs du projet consistaient à mettre sous une forme finale et à faire approuver les différents protocoles pour l'établissement de cette compagnie commune et la mise en place de son infrastructure. Les études de faisabilité ont été soumises aux pays concernés pour examen et application. La réunion se tiendra en 1995.

- c) ATF/002/005 et ATF/002/006 : Accroissement de la production locale de manuels scolaires et universitaires

21. Le projet a été élaboré pour promouvoir des manuels scolaires et universitaires à faible coût produits localement, grâce à des avis sur les moyens de renforcer les capacités de production locales dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Le projet a été mené à bien et a pris fin en 1993.

- d) ATF/002/012 : Séminaire sur le financement des petites entreprises en collaboration avec des institutions de financement sous-régionales et régionales de l'Afrique de l'Ouest

22. Ce séminaire avait pour principal objet de définir le concept devant régir les petites entreprises et d'étudier les possibilités de mobilisation de fonds requis pour l'exécution du programme. Le rapport final qui contenait les recommandations nécessaires de même que le mécanisme de contrôle pour la mise en oeuvre du plan d'action, a été distribué aux Etats membres, organisations et institutions de financement concernés.

- e) ATF/002/013 : Assistance en vue de l'organisation conjointe d'un séminaire à l'intention des pays de l'Afrique du Nord sur la commercialisation de produits de la pêche et la définition de leurs relations avec des pays tiers dans le domaine des activités relatives à la pêche

23. Le projet visait à mettre au point des stratégies rationnelles ainsi qu'une politique de coopération multinationale pour l'exploitation des ressources halieutiques dans les pays relevant du MULPOC de Tanger. Les produits avaient trait à l'organisation d'un séminaire conjoint pour les pays de l'Afrique du Nord ainsi qu'à la définition des relations devant exister entre ceux-ci et d'autres pays en matière de commercialisation des produits de la pêche. Le rapport du séminaire a été distribué en 1994.

- f) ATF/002/030 : Voyages d'étude/séminaire

24. Le projet avait comme objectifs immédiat de donner aux experts de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, l'occasion d'étudier l'utilisation pratique pouvant être faite des petits barrages, des étangs et des marécages en vue de développer la pêche, l'élevage, le maraîchage et le boisement. Le séminaire s'est tenu en décembre 1994 et le rapport final sera mis à la disposition des pays en 1995.

- g) ATF/002/036 : Développement de l'industrie sidérurgique en Afrique de l'Est et en Afrique australe

25. Le projet visait à rationaliser et à harmoniser les politiques de fixation des prix des produits sidérurgiques dans la région en vue de maximaliser l'utilisation des capacités disponibles dans la sous-région pour ces produits. Le projet a également permis de fournir, dans le cadre du programme de travail un appui administratif aux fonctionnaires du MULPOC de Lusaka recrutés sur le plan local. Ce projet a pris fin en 1994.

- h) ATF/001/052 et ATF/002/064 : Mise en oeuvre de la résolution no. 7 relative aux transports lacustres et à la sécurité de la navigation sur les lacs Kivu et Tanganyika (Kalémie - Kalundu)

26. Ces deux projets avaient pour objet de rassembler les données hydrologiques précises relatives aux ports internationaux de Bujumbura, de Kalémie et de Kalundu. Les produits du projet étaient les études hydrologiques et autres études techniques à réaliser en vue de grands travaux de dragage pour l'approfondissement des ports. Dans ce cadre, la publication résultant de l'étude de faisabilité pour le développement des transports et l'amélioration de la sécurité de la navigation sur les lacs Kivu et Tanganyika avait été mise à la disposition des pays membres du MULPOC de Gisenyi. La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a commencé l'exécution de ce produit en 1993. Le projet a été achevé en 1994.

i) ATF/002/063 : Mise en oeuvre du programme de travail du MULPOC de Gisenyi

27. Ce projet avait pour objet d'établir une carte de la tourbe de toute la région afin de localiser cette nouvelle source d'énergie et d'améliorer son utilisation. La carte des ressources en tourbe a été mise à la disposition des pays du MULPOC de Gisenyi en vue de les aider à exploiter économiquement ces ressources. La CEPGL a examiné ce document en 1993 en vue de lui donner suite. Le projet a pris fin en 1994.

j) CEDEAO - 92/001 : Promotion du cabotage maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre

28. Ce projet avait pour objet d'aider les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les entreprises privées à promouvoir la création d'une compagnie maritime multinationale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les produits de ce projet étaient des rapports portant sur le plan d'action, les réunions, le commerce et les questions d'ordre juridique. Le projet sera achevé en 1995.

k) ATF/002/082 : Séminaire sur la mise en place des capacités techniques et de gestion dans les sociétés d'épargne et les établissements de financement de l'habitat (intérêts ZZATFOX95)

29. Ce projet avait pour but d'amener à mieux connaître et comprendre la mise en place des capacités et la gestion et de fournir un cadre pour les consultations avec les donateurs et les promoteurs. Le séminaire s'est tenu en 1993 et les documents ont été distribués en 1994.

l) ATF/002/010 - ATF/002/011 : Colloque et exposition sur les technologies alimentaires pour les femmes en Afrique centrale

30. Ce projet avait pour objectif de procéder à l'inventaire des technologies appropriées en vue d'améliorer les techniques pour promouvoir la recherche. Le rapport sur la promotion des technologies alimentaires a été diffusé en 1993 et les activités de suivi se sont achevées en 1994.

m) ATF/002/023 - 024-025 : Appui aux activités menées dans le cadre du processus d'intégration économique en Afrique de l'Ouest grâce à des activités opérationnelles du MULPOC de Niamey

31. Le projet tendait à l'organisation d'un séminaire sur le processus d'intégration dans le cadre d'un programme portant sur la sécurité alimentaire dans la sous-région et à indiquer comment promouvoir un soutien mutuel dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie. Les rapports de ce séminaire ont été diffusés en 1994.

D) Ressources naturelles

a) ATF/001/042 - ATF/002/001 : Quatrième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique

32. L'objectif de ce projet était d'effectuer des études sur le terrain et d'établir des documents pour la quatrième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique. Les principales activités entreprises ont consisté en des services de sous-traitance pour la réalisation d'une étude et l'élaboration d'un rapport sur les usines de production de cuivre et d'aluminium en Afrique et sur les perspectives de fabrication et de commerce intra-africains de produits à base de cuivre. Les produits de ce projet ont été publiés et diffusés en 1993 pour exécution par les pays concernés en 1994.

- b) ATF/001/056 : Assistance à la restructuration de la Direction des mines et de la géologie en Guinée équatoriale

33. Ce projet visait à donner suite à une demande d'assistance de la République de Guinée équatoriale pour la restructuration du service de la géologie et des mines. Le projet a été exécuté et l'étude de faisabilité achevée au cours de l'année 1993 a été mise à la disposition de la Guinée équatoriale en 1994.

- c) ATF/002/069 : Assistance au Centre régional africain de technologie (CRAT) pour le renforcement des capacités technologiques des pays africains

34. Ce projet visait à accroître la capacités du CRAT de fournir d'autres services professionnels. Les activités consistaient à assurer la coordination des programmes du CRAT au moyen d'une animation sur le plan professionnel, afin de sensibiliser les planificateurs et les responsables ainsi que d'autres utilisateurs aux applications potentielles de la science et de la technique en Afrique. Le projet visait également à encourager d'autres donateurs à fournir des ressources au CRAT. Il a été achevé en 1994.

- d) ATF/002/076 : Séminaire de formation à l'intention de hauts responsables sur la gestion de la science et de la technique, l'accent étant mis en particulier sur leur application au développement

35. Le séminaire avait pour objectif d'identifier les politiques et actions importantes que les pays devraient encourager pour améliorer la gestion de la science et de la technique en tant que moyen d'exploiter des ressources pour leur développement socio-économique. Ce séminaire qui s'est tenu en 1992 a adopté les stratégies proposées pour la gestion du transfert de la technologie et de la recherche scientifique, la mise en place de capacités ainsi que les aspects culturels ayant trait à la science et à la technologie. Les résultats du séminaire ont été diffusés dans les pays concernés en vue de mesures de suivi au niveau national en 1993.

- e) ATF/002/081 : Valorisation de l'exploitation des gîtes aurifères de la région du Liptako - Gourma (phase I)

36. L'objet de ce projet était de fournir une assistance à l'Autorité du Liptako-Gourma pour l'utilisation organisationnelle et technique de l'or dans les Etats membres en vue de définir des propositions concrètes qui constitueraient pour elle des études d'investissement dans ce domaine. Les produits ayant trait à la collecte et à la synthèse de données ont été mis à la disposition des pays concernés et un rapport d'ensemble sur la question leur a été soumis en 1993 en vue de l'application des recommandations au niveau national.

- f) ATF/002/078 : Appui au Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESAMRDC)

37. Le projet avait pour objet de fournir des équipements et du matériel supplémentaires pour la nouvelle bibliothèque et le nouveau service d'information du Centre. L'ensemble du budget du projet a été transféré au Centre pour le but susmentionné. Le projet a pris fin en 1994.

- g) ATF/002/015 : Centre africain pour l'application de la météorologie au développement

38. Le Centre a été créé dans le but d'assurer la formation des hauts spécialistes africains des prévisions météorologiques aux nouvelles techniques de prévisions météorologiques numériques. Les produits de ce projet avaient trait à la production de prévisions météorologiques continentales sur trois ou quatre jours et à leur diffusion dans les Etats membres, ainsi qu'aux recherches menées sur les effets de la sécheresse, de la désertification et d'autres phénomènes climatiques.

- h) ATF/002/026 : Assistance préalable à l'élaboration de programme sur l'environnement à l'intention des pays de l'Afrique de l'Ouest

39. L'objectif du projet était de préparer un programme de propositions sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Les produits étaient des rapports concernant les capacités institutionnelles de l'Afrique de l'Ouest pour la mise en oeuvre des programmes de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que pour la formulation de descriptifs de projets.

E) Recherche et planification socio-économiques

- a) ATF/002/068 : Planification et restructuration des marchés financiers dans le contexte des programmes de stabilisation et d'ajustement en vue de la transformation socio-économique (Fonds général)

40. Le projet avait pour objectif la réalisation d'études de suivi sur la restructuration et la planification des marchés financiers, sur la base d'une analyse exhaustive des caractéristiques particulières et de l'expérience de certains pays africains. Le rapport établi dans ce contexte sur la conception et l'intériorisation des moyens d'intervention pour la réalisation du redressement et de la transformation a été mis à la disposition de tous les pays concernés pour la mise en oeuvre des recommandations qui y figurent. Le projet a été achevé en juillet 1993.

- b) ATF/002/080 : Appui à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

41. Cette assistance a été requise pour appuyer le personnel des services administratif et de conférence de l'Institut. En conséquence le personnel est resté au sein de l'institut jusqu'à la fin de la période requise et a par la suite été affecté à d'autres secteurs bénéficiant de financement. Le projet a pris fin en 1994.

- c) ATF/002/099 : Bourses de la CEA pour des études post- après le doctorat en économie du développement

42. Cet important projet avait les objectifs suivants :

- a) Fournir aux jeunes Africains l'occasion d'acquérir une expérience dans les activités de recherche effectuées par la CEA dans le domaine de l'économie appliquée;
- b) Stimuler, favoriser et promouvoir une meilleure compréhension des problèmes économiques communs africains, actuels ou naissants dans la mesure où ils ont un rapport avec le développement;
- c) Fournir aux érudits africains l'occasion de jouer effectivement, à l'avenir, un rôle de premier plan tant dans la fonction publique que dans le secteur privé. A cet effet, d'autres bourses ont été offertes en 1993 et 1994, et le projet prendra fin en 1995.

#### F. Système panafricain d'information pour le développement (PADIS)

a) ATF/001/055 et ATF/002/089 : Système panafricain d'information pour le développement (PADIS)

43. Ce projet avait pour objectifs de la promotion la diffusion de l'information sur les aspects socio-économiques du développement de l'Afrique, la mise en place et le renforcement de systèmes d'information sur le développement aux niveaux national, sous-régional et régional; ainsi que la diffusion de normes et d'outils pour la gestion de l'information pour le développement en Afrique. Les produits réalisés au titre de ce projet ont été mis à la disposition des Etats membres et du secrétariat de la CEA en 1994.

b) ATF/002/047 : Système panafricain d'information pour le développement : centres sous-régionaux

44. L'objectif de ce projet était de rehausser les salaires du responsable du traitement de l'information et du personnel administratif chargé, détachés par le Gouvernement zambien afin d'exécuter les activités du Système d'information pour le développement de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESADIS). En outre, du matériel durable a été mis à la disposition du Centre en 1994. Le projet prendra probablement fin en 1995.

#### G. Commerce et finance au plan international

a) ATF/001/057 : Participation à la première Foire commerciale arabo-africaine et service de la douzième session de la Conférence des ministres africains du commerce, Tunis

45. Le projet avait pour but la participation à la foire commerciale et le service de la Conférence des ministres africains du commerce. Les produits du projet ont été l'exposition à la Foire commerciale des réalisations de la CEA et la présentation par les fonctionnaires de la CEA des documents devant être examinés au cours du séminaire.

b) ATF/002/075 : Promotion des échanges et recherche et formation en matière de débouchés à l'exportation

46. Le projet avait pour but de mieux sensibiliser les milieux d'affaires afro-arabes aux possibilités d'échanges qui existent et de servir de cadre approprié pour les hommes d'affaires. Le séminaire sur la promotion des échanges s'est tenu en même temps que le forum d'information organisé à l'intention des hommes d'affaire pendant la Foire commerciale de Tunis en octobre 1993.

#### H. Administration publique, ressources humaines et développement social

ATF/002/029 : Assistance à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI)

47. Ce projet visait à promouvoir la coopération entre les gouvernements africains pour ce qui est de formuler des politiques communes et d'entreprendre des actions concertées sur des questions d'intérêt mutuel ayant trait à la prévention du crime et à lutte contre la criminalité. Dans ce contexte, des ressources ont été fournies à l'UNAFRI pour renforcer ses capacités de gestion en vue de l'exécution d'activités qui ont pris fin en décembre 1994.

I. Coordination des politiques et des programmes/renforcement  
du secrétariat de la CEA

- a) ATF/002/056 et ATF/002/018 : Renforcement de la capacité et des moyens de la CEA en matière d'analyse des politiques ainsi que de formulation, de suivi et d'évaluation des programmes

48. Les buts de ce projet étaient les suivants:

- a) Introduire le contrôle de la qualité pour ce qui est des rapports et des documents élaborés par la CEA;
- b) Rassembler et analyser, de façon continue, les données de suivi et d'évaluation;
- c) Effectuer des travaux de recherche sur les grandes options;
- d) Procéder à un suivi effectif concernant les décisions et résolutions des organes intergouvernementaux.

49. Les produits réalisés en 1993 au titre de ce projet ont été mis à la disposition des divisions concernées de la CEA, pour exécution. Le projet a pris fin en 1994.

- b) ATF/001/059 : Appui à la CEA dans le cadre de la formulation d'un programme pour la mise en place des capacités en Afrique en prélude à la Conférence des ministres de la CEA

50. Le projet avait pour but de formuler des réformes et des mesures ainsi que de concevoir un plan d'action pour l'exécution d'un programme-cadre. Les produits réalisés au titre de ce projet ont été l'évaluation des capacités de développement, l'élaboration d'un projet de programme-cadre et d'un plan d'action devant être exécutés en 1994.

- c) ATF/002/083 : Equipe spéciale sur l'examen et l'évaluation des politiques, des programmes et de la capacité de gestion de la CEA

51. Le projet avait pour but de recommander après étude des orientations spécifiques et d'en examiner les répercussions éventuelles sur la formulation et l'exécution des programmes. Un rapport ayant servi à l'examen et à l'évaluation des orientations et de la gestion de la CEA a fait l'objet de diffusion à la fin du projet en 1994.

- d) ATF/002/018 : Renforcement des capacités de la CEA en matière d'élaboration des politiques et de gestion

52. Le but de ce projet était de préparer des documents directifs de qualité sur les questions actuelles de développement socio-économique ainsi que d'organiser et de gérer efficacement la quatorzième réunion du Comité technique préparatoire d'experts (TEPCOW) et la dix-neuvième réunion de la Conférence des ministres. Les documents et rapports produits ont été examinés et évalués selon les plans/programmes. Le projet a pris fin en 1993.

### J. Transport et communications

- a) UNTACDA - 003 : Assistance aux comités nationaux de coordination pour l'exécution efficace du programme de l'UNTACDA II

53. Le projet portait sur les principales questions concernant le bon fonctionnement des comités nationaux de coordination créés dans le cadre de la deuxième UNTACDA. Des missions de consultation ont été effectuées à la demande de certains Etats membres. Les activités au titre du projet se sont achevées en 1993 par l'organisation d'un atelier.

- b) UNTACDA - 001/002/004 : Appui à l'UNTACDA II

54. En 1993 et 1994, les Fonds d'affectation spéciale au titre de UNTACDA ont été utilisés pour renforcer les services de personnel requis pour l'exécution du programme. Les produits réalisés étaient des rapports sur des études de faisabilité, des réunions ainsi qu'une analyse et une évaluation préliminaire de l'impact du programme de l'UNTACDA II sur l'environnement.

### K. Population

55. Des Fonds ont été fournis pour appuyer les activités de gestion de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) au cours de la période considérée. Ce capital de lancement a permis d'attirer des ressources supplémentaires provenant d'autres institutions bilatérales et internationales.

### L. Femmes et développement

#### ATF/002/002 : Fédération africaine des femmes entrepreneurs

56. Ce projet visait à organiser la première réunion régionale de la Fédération africaine des femmes entrepreneurs qui s'est tenue à Accra en 1993. En 1994, le secrétariat de la Fédération a été créé et géré par le Centre africain pour la femme. Ce mécanisme administratif sera remis à la Fédération en 1995.

## II. RESSOURCES REQUISES POUR 1996-1997

57. Pour l'exercice biennal 1996-1997, selon le budget-programme de la CEA et les priorités particulières sur lesquelles la Commission ainsi que ses partenaires au développement ont mis l'accent, les ressources requises sont estimées comme suit :

a) Coopération et intégration régionales : les programmes proposés dans le cadre de ce domaine prioritaire ont trait à la mise en oeuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. Les principales activités seront axées sur l'élaboration du "Protocole".

b) Mise en valeur des ressources humaines : dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, la CEA devra entreprendre certaines activités notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi et de la participation populaire;

c) Renforcement de la capacité des pays africains pour la mise en oeuvre du programme Action 21 : pour faire suite au Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, la CEA doit entreprendre

certaines activités, notamment celles relatives aux préoccupations du programme Action 21 intéressant l'Afrique et aux éléments régionaux et sous-régionaux du plan d'action.

d) Renforcement du pouvoir des femmes dans les domaines socio-économique et financier : dans le cadre de la Plate-forme d'action qui sera adoptée à la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, certaines activités devront être entreprises par la CEA aux niveaux sous-régional et régional.

58. Les budgets prévus pour les projets susmentionnés figurent ci-après:

a)	<u>Mise en valeur des ressources humaines</u>	
	i) Renforcement des capacités humaines pour le développement participatif	150 000 dollars
	ii) Lutte contre la pauvreté grâce à un développement durable	100 000 dollars
b)	<u>Renforcement du pouvoir des femmes</u>	
	Encourager le renforcement du pouvoir des femmes dans les domaines socio-économique et financier	50 000 dollars
c)	<u>Développement durable</u>	
	Mise au point et renforcement de la capacité des pays africains pour la mise en oeuvre du programme Action 21	150 000 dollars
d)	<u>Coopération et intégration économiques</u>	
	i) Rationalisation et harmonisation des OIG	50 000 dollars
	ii) Appui à la coopération et à l'intégration économique dans le cadre de la Communauté économique africaine	<u>100 000 dollars</u>
	Total	<u>600 000 dollars</u>

### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

59. Tout ce qui précède donne une idée précise des problèmes qui se posent au FASNUDA, mais également des possibilités qu'il offre en cas de financement approprié. Les raisons ayant conduit à la création du Fonds restent valables, maintenant plus que jamais auparavant. D'où la nécessité de procéder à une nouvelle répartition du Fonds pour qu'il puisse contribuer efficacement à l'exécution des principaux

programmes du continent susmentionnés et retenus pour bénéficier du financement du Fonds au cours du prochain exercice biennal.

60. En vue de la vitalisation du FASNUDA, les suggestions ci-après sont faites :

a) Un plus grand nombre de pays africains et de partenaires au développement de l'Afrique devraient faire des annonces de contributions au Fonds;

b) Les arriérés de contributions ainsi que les nouvelles annonces devraient être versés de toute urgence au Fonds;

c) Les Etats membres africains devraient s'engager à réserver au Fonds et à lui verser un certain pourcentage de leur budget national annuel;

d) Il conviendrait d'envisager la possibilité de fusionner les conférences d'annonce de contributions de la CEA qui se tiennent tous les deux ans avec la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui se tient chaque année à New York.

61. Il y a lieu de rappeler qu'après que les annonces de contributions auront été faites le 5 mai, le secrétariat de la CEA présentera à chaque donateur pour signature, un accord de don, indiquant entre autres, le montant de l'annonce, l'objet pour lequel elle a été faite ainsi que les modalités d'administration des fonds annoncés.

Annexe

## ANNONCES DE CONTRIBUTIONS DES PAYS AFRICAINS AU FASNUDA (en dollars E.-U.)

	PAYS/ INSTITUTION	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANNONCES DE CONTRIBUTIONS FAITES A NEW YORK	TOTAL DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS	TOTAL DES PAIEMENTS	ARRIERES
1	Algérie	500 000										500 000	500 000	0
2	Angola								10 000			10 000	0	10 000
3	Bénin	40 000		5 000	5 000					5 000	1 000	56 000	40 500	15 500
4	Botswana		20 000	25 000	10 000	12 000					11 852	78 852	78 852	0
5	Burkina Faso	819 206										819 206	819 206	0
6	Burundi	20 000		20 000							14 815	54 815	33 367	21 448
7	Cameroun	40 000	40 000			60 000				3 704	168 081	311 785	140 000	171 785
8	République Centrafricaine	12 000				21 052					2 941	35 993	35 993	0
9	Tchad	20 000										20 000	20 000	0
10	Congo			40 000		60 000				50 000		150 000	73 175	76 825
11	Egypte		50 000									50 000	50 000	0
12	Ethiopie	73 010						14 493	14 493			101 996	87 503	14 493
13	Gabon			40 000		21 052						61 052	61 052	0

	PAYS/ INSTITUTION	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANNONCES DE CONTRIBUTIONS FAITES A NEW YORK	TOTAL DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS	TOTAL DES PAIEMENTS	ARRIERES
14	Gambie	5 000								30 000		35 000	5 000	30 000
15	Ghana	50 000						20 000			10 000	80 000	45 000	35 000
16	Guinée			30 000				4 000			1 000	35 000	30 000	5 000
17	Guinée-Bissau			595		926		5 000				6 521	595	5 926
18	Guinée équatoriale							2 000				2 000	0	2 000
19	Lesotho		7 000					38 872				45 872	7 000	38 872
20	Kenya	59 259	60 000	70 000	72 000	75 000	11 429					347 688	93 683	254 005
21	Libéria	15 000	20 000	20 000								55 000	50 580	4 420
22	Jamahiriya arabe libyenne	100 000	200 000	200 000			100 000					600 000	500 000	100 000
23	Madagascar									1 041		1 041	1 041	0
24	Malawi							2 000	2 500	3 000		7 500	7 500	0
25	Mali		25 000	25 000								50 000	4 346	45 654
26	Mauritanie	10 000										10 000	10 000	0

	PAYS/ INSTITUTION	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANNONCES DE CONTRIBUTIONS FAITES A NEW YORK	TOTAL DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS	TOTAL DES PAIEMENTS	ARRIERES
27	Maurice	10,000	20 000									30 000	30 000	0
28	Maroc		500 000	500 000								1 000 000	200 000	800 000
29	Namibie								2 000	50 000	286	52 286	52 286	0
30	Nigéria	1 594 896		200 000	200 000	150 000	50 000	50 000	50 000	100 000	17 407	2 412 303	2 312 303	100 000
31	Niger		10 000		16 529		10 000					36 529	25 956	10 573
32	Rwanda	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000				105 000	75 000	30 000
33	Sao Tomé et Principe										5 000	5 000	0	5 000
34	Sénégal	150 000	50 000					9 000			3 000	212 000	196 560	15 440
35	Sierra Leone	40 000	20 000	30 000		10 000		10 000				110 000	61 306	48 694
36	Somalie			30 000								30 000	30 000	0
37	Soudan	50 000						5 000	10 000			65 000	50 000	15 000
38	République Unie de Tanzanie	500 000	250 000	50 000			20 000					820 000	820 000	0

	PAYS/ INSTITUTION	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANNONCES DE CONTRIBUTIONS FAITES A NEW YORK	TOTAL DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS	TOTAL DES PAIEMENTS	ARRIERES
39	Togo		20 000	10 000		10 000	10 000	10 000				60 000	55 000	5 000
40	Tunisie				80 000					6 493		86 493	86 493	0
41	Ouganda	10 100							17 853	12,170		40 123	40 123	0
42	Zaire	156 976	87 663	250 000			50 000	50 000	50 000		8 500	653 139	550 639	102 500
43	Zambie	153 000	170 000	40 000	40 000			15 000			2 687	420 687	420 687	0
44	Zimbabwe			20 000	26 040			80 000			34 458	160 498	80 498	80 000
45	BAD		250 000									250 000	250 000	0
46	Syndicat du personnel de la CEA						40 000					40 000	40 000	0
	<b>TOTAL</b>	<b>4 443 447</b>	<b>1 814 663</b>	<b>1 620 595</b>	<b>464 569</b>	<b>435 030</b>	<b>306 429</b>	<b>330 365</b>	<b>156 846</b>	<b>261 408</b>	<b>281 027</b>	<b>10 114 379</b>	<b>8 071 244</b>	<b>2 043,135</b>

## ANNONCES DE CONTRIBUTIONS D'INSTITUTIONS ET DE PAYS NON AFRICAINS (En dollar E-U)

	PAYS/INSTITUTION	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANNONCES DE CONTRIBUTIONS FAITE A NEW YORK	TOTAL DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS	TOTAL DES PAIEMENTS	ARRIERES
1	Chine				51 020				57 582			108 602	51 020	57 582
2	Allemagne				286 000							286 000	286 000	0
3	Inde				1 350 000	400 000						1 750 000	1 750 000	0
4	Brésil										15 000	15 000	10 000	5 000
5	Colombie										4 087	4 087	2 047	2 040
6	Chypre										2 000	2 000	2 000	0
7	France							66 000	71 249	72 727		209 976	209 976	0
8	Foundation Carnegie							176 000				176 000	176 000	0
	TOTAL GENERAL				1 687 020	400 000		242 000	128 831	72 727	21 087	2 551 665	2 487 043	64 622
	TOTAL GENERAL	4 443 447	1 814 663	1 620 595	2 151 589	835 030	306 429	572 365	285 677	334 135	302 114	12 666 044	10 558 287	2 107 757

Chine : 1993 annonce de contribution en nature 600 000 \$

Brésil : inclue l'annonce de contribution de 5000 \$ faite à New York en 1994

Pays africains ayant fait des annonces de contributions en nature en 1994

Egypte : 100 000\$ sous forme de bourses, de cours de formation et d'experts

Sénégal : 56 000\$ par an pour le paiement du loyer du Centre régional africain de technologie (CRAT)